



QBE Insurance
(Europe) Limited

Etoile Saint-Honoré
21, rue Balzac
75406 Paris Cedex 08

Tél.: 01 44 20 33 00
Fax: 01 44 20 34 90

www.qbeeurope.com/france

ATTESTATION D'ASSURANCE CONTRAT CUBE ENTREPRISES DE CONSTRUCTION

Nous soussignés **QBE Insurance (Europe) Limited** – Etoile Saint Honoré, 21 rue Balzac, 75406 Paris cedex 08, succursale de QBE Insurance (Europe) Limited, dont le siège social est Plantation Place, 30 Fenchurch street, Londres EC3M 3BD, attestons que :

A A Z PLOMBERIE
16 RUE MAUREGARD
77144 MONTEVRAIN

a souscrit auprès de notre compagnie :

- un contrat d'assurance « Contrat CUBE Entreprise de Construction » sous le n° **83857-150**
- à effet du **01/01/2009**
- la période de validité de la présente attestation : du **01/01/2009** au **31/12/2010**

Ce contrat garantit les activités suivantes :

- 22.1 Agencements de cuisines, magasins, salles de bain**
- 30. Plomberie-Installations sanitaires à l'exclusion de la pose de capteurs solaires**
- 31. Installations thermiques de génie climatique y compris aérothermie, et à l'exclusion de la pose de capteurs solaires**
- 33. Installations d'aéraulique et de conditionnement d'air y compris aérothermie, et à l'exclusion de la pose de capteurs solaires**
- 34. Electricité**
- 34.1 Pose d'antennes et paraboles**

La garantie est acquise pour les Ouvrages :

- **dont le coût individuel de construction TTC est inférieur à 10 000 000 €,**
- **de technique courante.**

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages causés à autrui, et ce tant du fait de son exploitation que pour les conséquences de fautes professionnelles, au cours des activités définies au contrat.

Le contrat a également pour objet de répondre à l'obligation d'assurance de Responsabilité Civile Décennale conformément à la loi n° 78-12 du 4 janvier 1978, ainsi que les conséquences de la Responsabilité Civile de l'Assuré, en sa qualité de sous-traitant, pour les dommages de même nature que ceux relevant de l'obligation d'assurance précitée. Il répond aux règles de capitalisation pour la garantie obligatoire.

Les garanties sont accordées, à concurrence des montants mentionnés au tableau de garantie joint.



Entreprise régie par le Code des Assurances pour les contrats souscrits ou exécutés en France – RCS Paris B 414 108 001
Siège social : QBE Insurance (Europe) Limited - Plantation Place, 30 Fenchurch Street, London EC3M 3BD - Royaume Uni
Société de droit anglais - Capital de GBP 500 000 000
QBE Insurance (Europe) Limited est membre de QBE European Operations, division de QBE Insurance Group
QBE est une entreprise régie par le Financial Service Authority du Royaume Uni. Immatriculée en Angleterre sous le N° 1761561

**QBE****TABLEAU DES MONTANTS DE GARANTIES**

Les *Frais de défense* sont inclus dans les montants de garantie.

INTITULE GARANTIES	MONTANT
RESPONSABILITE CIVILE : l'engagement de l'assureur ne peut dépasser, tous dommages confondus au titre de l'ensemble des garanties de Responsabilité Civile 7 500 000 euros pour l'ensemble de l'année d'assurance	
<u>RC EXPLOITATION / PENDANT TRAVAUX</u>	
Tous dommages confondus	7 500 000 € par année d'assurance
Dont :	
1. <i>Dommages corporels</i>	7 500 000 € par sinistre
1.1 Dont recours en faute inexcusable	1 600 000 € par année d'assurance
2. <i>Dommages matériels et immatériels consécutifs</i>	1 600 000 € par sinistre
3. <i>Dommages immatériels non consécutifs</i>	200 000 € par année d'assurance
4. <i>Vol par préposés</i>	30 000 € par sinistre
5. <i>Atteintes à l'environnement</i>	200 000 € par année d'assurance
6. <i>Biens confiés</i>	100 000 € par année d'assurance
<u>RC APRES LIVRAISON</u>	
Tous dommages confondus	1 600 000 € par année d'assurance
Dont :	
1. <i>Dommages corporels</i>	1 600 000 € par année d'assurance
2. <i>Dommages matériels et immatériels consécutifs</i>	500 000 € par année d'assurance
3. <i>Dommages immatériels non consécutifs</i>	200 000 € par année d'assurance
RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE	
Garantie obligatoire*	7 500 000 € par sinistre
Responsabilité décennale pour les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance*	500 000 € par année d'assurance
Garantie de bon fonctionnement	1 000 000 € par année d'assurance
Dommages Intermédiaires	100 000 € par année d'assurance

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisées dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Pour le compte de QBE Insurance (Europe) Limited

Fait à Paris, le 18/03/2010

PROXIA DEVELOPPEMENT

11 rue du Chemin Rouge
Quartier EXALIS Bât. E
44300 NANTES
Siret n°507 596 013 00023 - ORIAS n°08043502
Tél : 02 40 84 75 37 - Fax : 02 40 75 96 88

Contrat n° 83857-150